

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RS - Passation d'avenants à différents lots du marché de travaux de construction de vestiaires et foyer de football sur la commune de Lescheraines

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

Bureau du 26 octobre 2017

délibération **n° 162-17**

objet **RS - Passation d'avenants à différents lots du marché de travaux de construction de vestiaires et foyer de football sur la commune de Lescheraines**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la fusion entre Chambéry métropole et la Communauté de communes du Cœur des Bauges intervenue au 1^{er} janvier 2017 a eu pour conséquence le transfert des travaux de construction de vestiaires et foyer de football sur la commune de Lescheraines à la nouvelle Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

Des prestations modificatives issues de mises au point de chantier, des prestations supplémentaires ou modification demandées en cours de chantier, comme par exemple la conservation de l'ancien bâtiment des vestiaires initialement voué à la démolition, amènent à proposer la passation d'un avenant n° 1 pour les lots suivants.

Concernant le lot n° 1 (démolition, désamiantage, retrait du plomb, terrassements, VRD), il s'agit de modifier les réseaux et les aménagements des abords (à retirer au lot n° 2), pour un coût de 15 380,60 € HT.

Concernant le lot n° 2 (gros œuvre), il a été décidé de confier l'exécution des nouveaux tracés des réseaux et des abords à l'entreprise titulaire du lot n° 1 mieux outillée, ce qui représente une moins-value de - 10 614,53 € HT pour le lot n° 2.

Concernant le lot n° 8 (chauffage, ventilation, plomberie), il s'agit d'ajouter une arrivée d'eau au niveau du décrocteur, d'ajouter une bouteille de découplage et une pompe de circulation, ainsi que de réaliser une alimentation d'eau pour l'ancien vestiaire depuis le nouveau bâtiment, pour un coût de 1 809,94 € HT.

Lot n° 9 (électricité, courants forts et courants faibles), il s'agit de réaliser une alimentation électrique pour l'ancien vestiaire depuis le nouveau bâtiment, pour un coût de 708,00 € HT.

En conséquence, il est proposé d'approuver la passation des avenants n° 1 pour un montant total en plus-value de 7 284,01 € HT, portant l'opération à 371 779,98 € HT, soit une augmentation de 2 %

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu les marchés n° F17026, F17027, F17033 et F17034,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 12 octobre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation des avenants précités aux lots précités du marché de travaux de construction de vestiaires et foyer de football sur la commune de Lescheraines pour un montant total en plus-value de 7 284,01 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 162-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'avenants à différents lots du marché de travaux de construction de vestiaires et foyer de football sur la commune de Lescheraines

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20133H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20133H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017